

# Négociations à un avenant à l'accord ORTT

## POURQUOI

Enregistrant **une baisse d'activité de -30 à -40%**, la Direction nous dit être obligée de programmer de nombreux JCC jusqu'à la fin d'année.

A la vue des compteurs JCC, la Direction souhaite négocier un avenant à l'accord ORTT pour :

- **Abaisser le seuil des compteurs JCC à -30 jours**

### **Pour la Direction :**

« - la possibilité d'atteindre -30 jours dans le compteur JCC permettrait de pallier à la baisse d'activité.

- cette solution est une mesure nécessaire pour éviter le recours au chômage partiel.

- de plus la Direction se refuse de négocier toute amélioration concernant l'indemnisation du chômage partiel».

Si Force Ouvrière accepte de rentrer en négociation c'est justement pour qu'aucun salarié ne perde de l'argent en subissant le chômage partiel (pour un opérateur, cela représente 30 à 35 euros par jour, et pour un ETAM c'est jusqu'à 55 euros par jour); **mais pour Force Ouvrière, cette négociation ne doit pas se faire à n'importe quel prix !!!**

## **C'est pourquoi Force Ouvrière dit :**

- **NON** aux samedis obligatoires
- **NON** à l'utilisation des compteurs JCI
- **NON** à un avenant à durée indéterminé
- **NON** à un seuil à -30 jours

## **Force Ouvrière accepte de rentrer en négociation sur les points suivants :**

- discussions sur l'utilisation du compteur C.E.F. pour incrémenter le compteur JCC
- réflexion sur le seuil du compteur JCC
- limiter la durée de l'avenant à 1 année
- renforcement de la formation
- aménagement de mesures aux volontariats

### **1) Les possibilités du compteur CEF**

Dans cette première réunion, la proposition de la Direction serait d'incrémenter le compteur JCC avec le compteur CEF. Pour FO, il n'est pas question que ce principe soit au détriment de la formation.

C'est pourquoi, si le CEF doit être utilisé, FO demande à :

- Conserver une année d'acquisition (exemple 25 heures pour le personnel en équipe).
- Positionner des séances de formation sur des JCC ; notamment favoriser les séances math/français (cours CEFI) pendant le temps de travail.
- Respecter le plan de formation 2009, alors qu'il n'est pas réalisé depuis plusieurs années.

### Ce qui est bon à savoir c'est :

- qu'il n'y a pas de seuil limite en négatif pour le compteur CEF ; ce qui garantit à tous les salariés de pouvoir se former
- si le compteur CEF est négatif en fin d'année ou au départ du salarié de l'entreprise, le compteur sera écrêté à une année d'acquisition dans le négatif : exemple pour un opérateur en équipe, si son compteur est négatif de -80 heures, il sera systématiquement ramené à -25 heures en fin d'année ou en cas de départ de l'entreprise
- pour les salariés à 5 ans du départ en retraite, la mesure de transformation des jours de CEF en JCI est inchangée.

## 2) Durée de l'avenant

Pour Force Ouvrière, cet avenant aurait un caractère exceptionnel, car lié à un contexte exceptionnel.

**C'est pourquoi, nous revendiquons à ce que cet avenant soit limité à une année d'application.**

### 3) Mesures au volontariat

**La Direction propose d'intégrer dans ce futur avenant des mesures aux volontariats qui sont les suivantes :**

- Transformation de JCI en JCC (FO ne voit aucun intérêt pour les salariés).
- Transformation de la prime vêtement image de marque en JCC (2 jours).
- Transformation des Unités Pratiques Atelier (congrés donnés en fin de carrière pour le personnel lié à la production) en JCC
- Transformation des points ICP en JCC

**Pour toutes ces mesures Force Ouvrière ne s'y opposerait pas tant qu'elles restent au volontariat (à l'appréciation du salarié).**

**Dans un contexte économique difficile pour les salariés et leur famille, Force Ouvrière ne veut pas prendre à la légère cette négociation, en formulant des revendications irréalistes ou électoralistes.**

- Pourquoi faire croire que l'ensemble du personnel pourrait choisir entre le chômage partiel et la pose de congés ou de JCI ? Quel sera le choix pour ceux qui n'ont plus de compteurs ?
- Est-ce raisonnable de laisser espérer que la Direction indemniserà à 100% le chômage partiel, connaissons-nous une entreprise qui l'a déjà fait ?
- N'est-ce pas hypocrite de vouloir fuir ses responsabilités en prétextant la remise en cause de la formation pour les salariés, alors que l'accès à la formation resterait garantie pour tout le personnel quel que soit l'état du compteur CEF ?

Certains, ont préféré négocier avec le MEDEF la possibilité d'accords dérogatoires, d'autres, ont choisi de négocier avec le gouvernement pour un départ en retraite au bout de 41 ans de cotisation... **Force Ouvrière préfère négocier pour préserver le pouvoir d'achat des salariés.**

**INFO intéressement local :**  
**Avance pour le second semestre de :**  
**150€00 sur la paie d'octobre**